



PREFET DE L'AUDE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

PUBLIE LE 22 DECEMBRE 2011

**""SPECIAL N ° 9 - DECEMBRE 2011**

---



PREFET DE L'AUDE

## **Arrêté n °2011340-0006**

**signé par DDFIP 11  
le 06 Décembre 2011**

**DRFIP  
DDFIP 11**

Arrêté portant délégation de signature en vue  
d'autoriser la vente des biens meubles saisis

## Arrêté portant délégation de signature

Le Directeur départemental des finances publiques de l'Aude ,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R\* 260 A-1 ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** . – Délégation de signature est accordée à :

- Monsieur José SCHIAVO, administrateur des finances publiques adjoint ;

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

**Art. 2** . – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

A Carcassonne, le 6 décembre 2011

Le Directeur départemental des finances publiques,



Gérard Taburet



PREFET DE L'AUDE

## **Arrêté n °2011356-0022**

**signé par PREFET  
le 22 Décembre 2011**

**DRFIP  
DDFIP 11**

Arrêté préfectoral portant délégation du  
pouvoir d'homologuer les rôles d'impôts  
directs

2011356-0022

**Arrêté préfectoral portant délégation du pouvoir d'homologuer les rôles d'impôts directs**

Le Préfet de L'Aude ;

VU les conventions internationales conclues entre la République française et les Etats étrangers prévoyant une assistance administrative en matière de recouvrement ;

VU les articles 1658 et 1659 du code général des impôts fixant les conditions d'homologation des rôles d'impôts directs et des taxes assimilées ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture

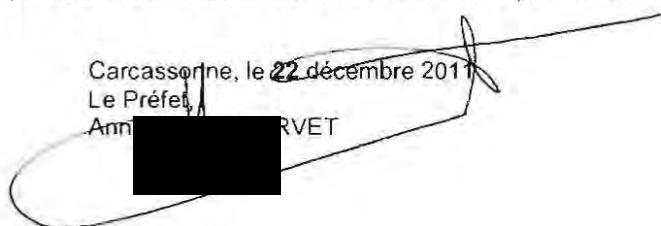
**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** – Délégation de pouvoirs, pour rendre exécutoires les rôles d'impôts directs et taxes assimilées ainsi que les titres de recouvrement émis par les Etats étrangers dans le cadre des conventions bilatérales d'assistance administrative au recouvrement, est donnée aux collaborateurs du directeur départemental des finances publiques de l'Aude ayant au moins le grade d'administrateur des finances publiques adjoint, à l'exclusion de ceux ayant la qualité de comptable.

**ARTICLE 2** – L'arrêté préfectoral du 27 janvier 2010 portant délégation de pouvoirs pour l'homologation des rôles d'impôts directs et taxes assimilées est abrogé.

**ARTICLE 3** – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Carcassonne, le 22 décembre 2011  
Le Préfet,  
Anne-Made CHARVET





PREFET DE L'AUDE

## **Arrêté n °2011350-0010**

**signé par DDCSPP11  
le 16 Décembre 2011**

**DDCSPP 11**

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral 2011048-0019 portant subdélégation de signature de Mme CHABBAL pour l'exercice des missions générales et techniques de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

Arrêté préfectoral 2011350-0010

Modifiant l'arrêté préfectoral 2011048-0019 du 18 février 2011 portant subdélégation de signature de Mme Marie-José CHABBAL pour l'exercice des missions générales et techniques de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude

La Directrice départementale de la cohésion sociale  
Et de la protection des populations de l'Aude

VU le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral 2011046-0018 du 15 février 2011 donnant délégation de signature à Mme Marie-José CHABBAL, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, et notamment son article 2 ;

VU l'arrêté préfectoral 2011048-0019 du 18 février 2011 portant subdélégation de signature de Mme Marie-José CHABBAL pour l'exercice des missions générales et techniques de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude ;

ARRETE

Article 1

L'arrêté préfectoral 2011048-0019 du 18 février 2011 portant subdélégation de signature de Mme Marie-José CHABBAL pour l'exercice des missions générales et techniques de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude est modifié dans les termes suivants :

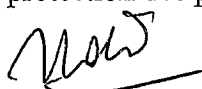
- le 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 2 (« service cohésion sociale territoriale ») est complété par l'alinéa suivant :
  - à M. Eric VALOGNES, responsable de l'unité « prévention – insertion – sport – jeunesse – éducation populaire – vie associative », pour les actes et documents cités aux paragraphes II-2 à 7 de l'article 1 de l'arrêté 2011046-0018 ;
- le 3<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 2 (« service protections des populations ») est complété par l'alinéa suivant :
  - à Melle Flore DAGORN, responsable de l'unité « santé et protection de l'animal et de l'environnement », pour les actes et documents cités aux paragraphes III-2 à 10 de l'article 1 de l'arrêté 2011046-0018, à l'exception des missions de certifications prévues au paragraphe III-10 en référence au 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article L.236-2 du code rural et de la pêche maritime.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs

Fait à Carcassonne, le 16 décembre 2011

La directrice de la cohésion sociale  
et de la protection des populations

  
Marie-José CHABBAL